

Image not found or type unknown



Achat et problème de garantie : cgv non signées

Par **Timothee67**, le **30/05/2011** à **18:29**

Bonjour, j'ai acheté un ordinateur portable dans une grande surface. Les CGV, que je n'ai pas signées, précisent que la garantie, "qui est celle des articles 1461 à 1463 du Code civil", est limitée à un an pour le problème qui est le mien. Mais, n'ayant pas approuvé ces conditions, dois-je considérer que cette limitation est inapplicable ? Cordialement